

# AVIS PUBLIC

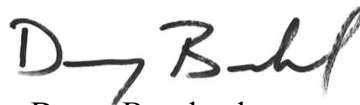
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à Roberval le mardi 12 mai 2026, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 331-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en le consultant sur le site Internet ou en s'adressant à la MRC du Domaine-du-Roy par téléphone ou par courriel ([info@mrcdomaineduroy.ca](mailto:info@mrcdomaineduroy.ca)) pour en obtenir une copie.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce vingt-et-unième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.



Danny Bouchard  
Directeur général adjoint  
Greffier-trésorier adjoint